

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ème Réunion de 2014

Séance du 7 avril 2014

CG20140407_2
id. 666

L'an deux mille quatorze le sept avril , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. ASTRUC, M. AURIENTIS, M. BAYLET, M. BESIERS, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DAGEN, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GARRIGUES, M. GARRIGUES, M. GONZALEZ, M. GUILLAMAT, M. HEBRAL, M. LACOMBE, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MARTY, M. MASSIP, M. MOUCHARD, M. QUEREILHAC, M. RAYNAL, M. ROGER, M. ROSET, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. TABARLY, M. VIGUIE

Absents :

**FISCALITÉ DÉPARTEMENTALE
TAXE DÉPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE
D'ÉLECTRICITÉ**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de maintenir pour 2015 le coefficient multiplicateur du taux soit : 4,10 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET